

L'intégration des personnes handicapées dans la société est une priorité de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, grand chantier du président de la République. Selon Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, la loi «apporte des réponses aux attentes légitimes des personnes handicapées mais a aussi pour ambition de changer le regard de la société sur le handicap».

Edité par le ministère délégué, le nouveau guide «Vivre ensemble» a pour but de faciliter, grâce à des conseils simples, la communication entre les personnes handicapées et les gens ordinaires. Un lexique expliquant les différents types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental ou psychique) nous fournit les repères essentiels afin de nous comporter le plus naturellement, le plus spontanément possible avec les personnes handicapées. A travers une série de petits témoignages, des personnes handicapées font part des obstacles rencontrés au quotidien, mais aussi de l'attitude qu'elles attendent des gens «ordinaires».

Ce guide est distribué gratuitement dans les mairies des villes de plus de 50.000 habitants, les conseils régionaux, les conseils généraux, les préfetures, dans la Fonction publique et dans l'Education nationale.

Pour télécharger le guide : [http://www.handicap.gouv.fr/accueil/guide\\_civilite.pdf](http://www.handicap.gouv.fr/accueil/guide_civilite.pdf)